

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1177

présenté par
M. Peiro

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 11, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et agroalimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'inclure dans l'économie circulaire l'ensemble des sous-produits de la filière alimentaire.